



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'administration du lundi 31 mars 2025

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 16 AVR. 2025



ID : 031-213100662-20250331-CCAS2025004-DE

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 31 mars 2025, à la Mairie de Bessières (29 Place du Souvenir, 31660 Bessières), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le Mardi 18 mars 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Monsieur Frédéric BONNAFOUS, Madame Marie-Hélène PEREZ, membres élus.

Madame Martine JARLAN – Madame Jacqueline NICAISE – Madame Marie-Pierre POLITOWICZ – Monsieur Eddy QUÉMET - Monsieur Adam BEN BRAHIM, membres nommés.

Absente excusée :

Madame Élisabeth CORDEIRO

Absents :

Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Émilie PEZET

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 08
- Nombre d'administrateurs représentés : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric BONNAFOUS

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 09 heures 30.

2025-004 CCAS - Adoption du procès-verbal de la séance du lundi 10 Février 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTE				
Votants : 8	Abstention : 0	Exprimés : 8	Pour : 8	Contre : 0

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du Conseil d'administration de la séance du lundi 10 février 2025.

Aucune remarque n'est formulée par les membres.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- **ARRÊTE** le procès-verbal de la séance du lundi 10 février 2025 ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.



Le Président,

Cédric MAUREL



Extrait du Registre des Procès-Verbaux du Conseil d'administration du lundi 10 février 2025

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 16 AVR. 2025

ID : 031-213100662-20250331-CCAS2025004-DE

Bescher Leybaud

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2025, à la Mairie de Bessières (29 Place du Souvenir, 31660 Bessières), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le Mardi 04 février 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Madame Marie-Hélène PEREZ, membres élus.
Madame Martine JARLAN – Madame Jacqueline NICAISE – Madame Marie-Pierre POLITOWICZ – Monsieur Eddy QUÉMET, membres nommés.

Absents excusés :

Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Émilie PEZET.

Absents :

Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Élisabeth CORDEIRO - Monsieur Adam BEN BRAHIM,

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 6
- Nombre d'administrateurs représentés : 0

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pierre POLITOWICZ

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 09 heures 30.

Ordre du jour :

- ✓ 2025-001 - Adoption du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024
- ✓ Information sur les décisions du Président (article R.123-21 et suivants du Code de l'action sociale et des familles)
- ✓ 2025-002 – EHPAD LE PASTOUREL – Reconduction budget 2024 sur 2025
- ✓ 2025-003 – EHPAD Cécile BOUSQUET – Reconduction budget 2024 sur 2025



Extrait du Registre des Procès-Verbaux du Conseil d'administration du lundi 10 février 2025

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 16 AVR. 2025
ID : 031-213100662-20250331-CCAS2025004-DE

2025-001 - Adoption du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTÉ				
Votants : 6	Abstention : 0	Exprimés : 6	Pour : 6	Contre : 0

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du Conseil d'administration de la séance du lundi 14 novembre 2024.

Aucune remarque n'est formulée par les membres.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- **ARRÊTE** le procès-verbal de la séance du lundi 14 novembre 2024 ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Information sur les décisions du Président (article R.123-21 et suivants du Code de l'action sociale et des familles)

Conformément aux dispositions de l'article R.123-21 et suivants du Code de l'action sociale et des familles et à la délibération du Conseil d'administration en date du 23 juin 2020, lui accordant la délégation dans les formes prévues à l'article précité, Monsieur le Président rend compte des décisions listées dans la présente délibération.

Aucun acte n'a été pris depuis la dernière séance en date du 14 novembre 2024.

2025-002 – EHPAD LE PASTOUREL – Reconstitution budget 2024 sur 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTÉ				
Votants : 6	Abstention : 0	Exprimés : 6	Pour : 6	Contre : 0



Extrait du Registre des Procès-Verbaux du Conseil d'administration du lundi 10 février 2025

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le **16 AVR. 2025**
ID : 031-213100662-20250331-CCAS2025004-DE

A la demande de Monsieur le Président, Madame Allia PILLON, directrice des EHPAD Le Pastourel et Cécile Bousquet, présente les prévisions de recettes et de dépenses du budget 2025 de l'EHPAD Le Pastourel en fonctionnement et en investissement. Elle précise que dans l'attente de la réalisation de l'EPRD 2025 définitif au plus tard au 30 juin 2025, il convient de reconduire les lignes budgétaires ouvertes sur l'exercice 2024, ainsi qu'il suit :

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2025

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	623 440.00 €	3 093 064.62 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 076 677.44 €	51 525.72 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	451 547.58 €	4 687.81 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	3 151 665.02 €	3 154 278.15 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	2 613.13 €	0.00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	3 154 278.15 €	3 154 278.15 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2025

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	2 613.13 €	0.00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0.00 €	0.00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	28 217.98 €	4 687.81 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Report en fonds dédiés (ESSMS privés)	0.00 €	0.00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
		0.00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	30 831.11 €	4 687.81 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1.2>0)	26 143.30 €	0.00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1.2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	0.83%	0.00%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2025

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0.00 €	26 143.30 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	33 248.50 €	25 000.00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	52 000.00 €	31 065.00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0.00 €	0.00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	85 248.50 €	82 208.30 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0.00 €	3 040.20 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	85 248.50 €	85 248.50 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales,

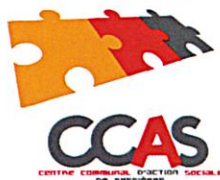
Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.313-12,

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n° 75.535 du 30 Juin 1975, modifiée, relative aux Institutions Sociales et Médico-Sociales,

Vu la loi n° 83.663 du 22 Juillet 1983, complétant la loi n° 83.8 du 7 Janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi n° 86.17 du 6 Janvier 1986, adoptant la législation Sanitaire et Sociale aux transferts de compétence en matière d'Aide Sociale et de santé,



Extrait du Registre des Procès-Verbaux du Conseil d'administration du lundi 10 février 2025

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 16 AVR. 2025
ID : 031-213100662-20250331-CCAS2025004-DE

Vu l'arrêté du 8 Août 2002 fixant la composition des groupes fonctionnels prévus à l'article L 315-15 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'article 58 de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015,

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé le 16 juillet 2024,

Vu la présentation des charges et des produits annexés

Vu le tableau de financement prévisionnel annexé,

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- **APPROUVE** l'ouverture des lignes budgétaires 2025 de l'EHPAD Le Pastourel présenté sous forme de budget de reconduction de l'EPRD 2024
- **DONNE MANDAT** à Monsieur Le Président pour l'application de la présente décision;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

2025-003 – EHPAD Cécile BOUSQUET – Reconduction budget 2024 sur 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTE				
Votants : 6	Abstention : 0	Exprimés : 6	Pour : 6	Contre : 0

A la demande de Monsieur le Président, Madame Allia PILLON, directrice des EHPAD Le Pastourel et Cécile Bousquet, présente les prévisions de recettes et de dépenses du budget 2025 de l'EHPAD Cécile Bousquet en fonctionnement et en investissement. Elle précise que dans l'attente de la réalisation de l'EPRD 2025 définitif au plus tard au 30 juin 2025, il convient de reconduire les lignes budgétaires ouvertes sur l'exercice 2024, ainsi qu'il suit :



Extrait du Registre des P du Conseil d'admini du lundi 10 février 2025

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 16 AVR. 2025
ID : 031-213100662-20250331-CCAS2025004-DE



COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2025

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	896 789.46 €	4 647 130.67 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	3 025 086.56 €	125 330.47 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	850 348.06 €	4 888.73 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	4 772 224.08 €	4 777 349.87 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	5 125.79 €	0.00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	4 777 349.87 €	4 777 349.87 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2025

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	5 125.79 €	0.00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0.00 €	0.00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	289 960.22 €	1 256.15 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs versées au résultat
Report en fonds dédiés (ESSMS privés)	0.00 €	3 632.58 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
		0.00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	289 960.01 €	4 888.73 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	290 197.28 €	0.00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	6.07%	0.00%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2025

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0.00 €	290 197.28 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	252 283.97 €	58 000.00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	144 333.80 €	39 849.98 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0.00 €	0.00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	396 617.77 €	388 047.26 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0.00 €	8 570.51 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	396 617.77 €	396 617.77 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.313-12,

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n° 75.535 du 30 Juin 1975, modifiée, relative aux Institutions Sociales et Médico-Sociales,

Vu la loi n° 83.663 du 22 Juillet 1983, complétant la loi n° 83.8 du 7 Janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi n° 86.17 du 6 Janvier 1986, adoptant la législation Sanitaire et Sociale aux transferts de compétence en matière d'Aide Sociale et de santé,



Extrait du Registre des Procès-Verbaux du Conseil d'administration du lundi 10 février 2025

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 16 AVR. 2025
ID : 031-213100662-20250331-CCAS2025004-DE

Vu l'arrêté du 8 Août 2002 fixant la composition des groupes fonctionnels prévus à l'article L 315-15 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'article 58 de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015,

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé le 16 juillet 2024,

Vu la présentation des charges et des produits annexés

Vu le tableau de financement prévisionnel annexé,

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- **APPROUVE** l'ouverture des lignes budgétaires 2025 de l'EHPAD Cécile Bousquet présenté sous forme de budget de reconduction de l'EPRD 2024
- **DONNE MANDAT** à Monsieur Le Président pour l'application de la présente décision;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Monsieur le Président clôture la séance à 09 heures 50.